

CEREMONIE DE PACTE CIVIL DE SOLIDARITE

LA CEREMONIE DE PACS N'EST PAS OBLIGATOIRE

► Les conditions :

- avoir contracté un PACS à la Mairie de Strasbourg
- pouvoir justifier d'un domicile à Strasbourg

► Les pièces à produire

- la fiche de renseignements complétée,
- justificatif de domicile à Strasbourg,
- pièce d'identité des partenaires et de leurs éventuels témoins.

► Le dépôt du dossier

Le dossier doit être déposé complet au :

Bureau des mariages-naissances
Centre administratif
1, parc de l'Etoile à Strasbourg

du lundi au vendredi de 8 h 00 à 17 h 00
et le samedi de 8 h 30 à 12 h 00

Votre contact : bureau des mariages – 03 68 98 69 01 ou 03 68 98 69 03

Les jours de célébration sont les mardis, vendredis, samedis selon les disponibilités.

**DEMANDE DE CEREMONIE DE PACS
FICHE DE RENSEIGNEMENTS**

P.A.C.S souscrit le..... à la Mairie de Strasbourg

LES PARTENAIRES

Nom	Nom
Prénoms	Prénoms
Né (e) le.....	Né (e) le.....
Profession.....	Profession.....
Adresse.....	Adresse.....
.....
Commune.....code postal.....	Commune.....code postal.....

LES TEMOINS MAJEURS (la présence d'un ou plusieurs témoins n'est pas obligatoire)

Nom	Nom
(Suivi s'il y a lieu du nom d'époux-se)	(Suivi s'il y a lieu du nom d'époux-se)
Prénoms	Prénoms
Profession.....	Profession.....
Adresse.....	Adresse
.....
Commune.....code postal.....	Commune.....code postal.....
Nom	Nom
(Suivi s'il y a lieu du nom d'épouse)	(Suivi s'il y a lieu du nom d'épouse)
Prénoms	Prénoms
Profession.....	Profession.....
Adresse.....	Adresse
.....
Commune.....code postal.....	Commune.....code postal.....